



**BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R53-2026-095

PUBLIÉ LE 30 JUIN 2026

# Sommaire

## **ARS /**

R53-2026-06-01-00013 - Arrêté modificatif PECH du 01 06 2026; modifiant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour **??**lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante en région Bretagne au titre de la campagne 2023-2026**??** (8 pages) Page 3

R53-2026-06-26-00002 - Arrêté portant modification de la composition nominative du comité consultatif d'allocation de ressources relatif à la section urgences (3 pages) Page 12

R53-2026-06-26-00003 - Décision 2026/73 portant désignation des structures assurant la portant désignation des structures assurant la permanence des soins en établissements de santé (PDSES) pour la chirurgie viscérale et digestive, la chirurgie orthopédique et l'anesthésie liée aux activités non réglementées sur le territoire Saint Malo Dinan (3 pages) Page 16

## **DIRM /**

R53-2026-06-29-00001 - Arrêté en date du 29 juin 2026 portant subdélégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur et d'ordonnancement secondaire. (10 pages) Page 20

## **Mission Nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /**

R53-2026-06-26-00001 - Arrêté du 26 juin 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne N° 3 (1 page) Page 31

## **préfecture de région /**

R53-2026-06-30-00001 - 2026 06 30 AP LISTE REGIONALE COMPLEMENTAIRE R2 SOLDE TA 2026 (7 pages) Page 33

## **RECTORAT /**

R53-2026-06-25-00005 - arrêté du 25 juin 2026 délégation responsables services rectorat (2 pages) Page 41

R53-2026-06-25-00007 - arrêté du 25 juin 2026 subdélégation DRAJES compétences préfectorales (2 pages) Page 44

R53-2026-06-25-00006 - arrêté du 25 juin 2026 subdélégation DSF-marchés (6 pages) Page 47

ARS

R53-2026-06-01-00013

Arrêté modificatif PECH du 01 06 2026;  
modifiant la liste des spécialités éligibles à la  
prime d'engagement de carrière hospitalière  
pour  
lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être  
insuffisante en région Bretagne au titre de la  
campagne 2023-2026



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction-adjoite de l'hospitalisation  
Département des professions de santé en établissement**

**Arrêté  
modifiant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour  
lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante  
en région Bretagne au titre de la campagne 2023-2026**

**Le Directeur général de  
l'Agence régionale de santé**

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles R 6152-404-1, R 6152-508-1 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2017-326 du 14 mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;

Vu le décret n° 2017-327 du 14 mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;

Vu le décret du 30 juillet 2025 portant nomination de la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne ;

Vu la décision portant délégation de signature de la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne à Madame Céline CASTELAIN-JEDOR en date du 25 août 2025.

Vu l'arrêté du 23 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;

Vu les arrêtés triennaux du 19 septembre 2017, 26 octobre 2020 et 18 septembre 2023 modifiés fixant les listes des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante ;

Considérant la demande du Centre hospitalier intercommunal de Redon-Carentoir ;

Considérant l'avis de la commission régionale paritaire réunie le 29 mai 2026.

**ARRETE**

**Article 1** : La liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière, pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante, par établissement, est arrêtée comme suit :

6, Place des Colombes  
CS 14253  
35042 RENNES Cédex  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)

GHT	EPS	Site	Spécialité
Bretagne Occidentale	CH Crozon		Médecine générale
	CH Landerneau		Anesthésie réanimation
			Médecine d'urgence
			Radiologie
	CH Lesneven		Médecine générale
	CH Morlaix		Anesthésie réanimation
			Cardiologie
			Gastro-entérologie
			Gériatrie
			Médecine d'urgence
			Médecine du travail
			Médecine générale
			Oncologie radiothérapique
			Psychiatrie
			Radiologie
			Rhumatologie
	CHU Brest	Brest	Anatomie et Cytologie Pathologiques
			Médecine légale
			Neurologie
			Réanimation médicale (Pédiatrique et Néonatalogie)
		Carhaix	Chirurgie orthopédique et traumatologique
			Gériatrie
			Gynécologie obstétrique
			Odontologie
		Brest et Carhaix	Anesthésie réanimation
			Cardiologie
			Médecine d'urgence
Médecine générale			
Radiologie			
Brocéliande Atlantique	CHBA	Anatomie et Cytologie Pathologiques	
		Anesthésie réanimation	
		Cardiologie	
		Gastro-entérologie	
		Gériatrie	
		Médecine d'urgence	
		Médecine générale	
		Médecine physique et réadaptation	
		Ophthalmologie	
		Pédiatrie	
		Pneumologie	
		Radiologie	

	<b>CH Ploërmel</b>		Gériatrie
			Médecine générale
	<b>EPSM Morbihan Saint Avé</b>		Médecine du travail
			Médecine générale
			Psychiatrie
<b>Centre Bretagne</b>		Kerio	Anesthésie réanimation
			Cardiologie
			Chirurgie orthopédique et traumatologique
			Chirurgie viscérale
			Dermatologie
			Gastro-entérologie
		Kerio / Kervenoaël	Gériatrie
	CHCB Pontivy	Kerio	Gynécologie médicale
			Gynécologie obstétrique
			Médecine d'urgence
		Médecine générale	
		Plémet	Médecine physique et réadaptation
	Kerio	Néphrologie	
		Neurologie	
Oto-rhino-laryngologie			
Pédiatrie			
Pneumologie			
		Radiologie	
<b>Cornouaille</b>	<b>CH Douarnenez</b>		Anesthésie réanimation
			Cardiologie
			Médecine d'urgence
			Radiologie
	<b>CHIC Quimper</b>		Anesthésie réanimation
			Cardiologie
			Chirurgie plastique et reconstructrice
			Dermatologie
			Endocrinologie
			Gériatrie
			Hématologie
			Médecine d'urgence
			Médecine générale
			Néphrologie
			Oncologie radiothérapique
			Ophthalmologie
			Oto-rhino-laryngologie
			Pédiatrie
			Radiologie
			<b>EPSM Finistère Sud</b>

			Psychiatrie
	<b>CH du Penthièvre &amp; du Poudouvre - Lamballe</b>		Médecine générale
	<b>CH Guingamp</b>		Anesthésie réanimation
		Cardiologie	
		Chirurgie générale	
		Chirurgie orthopédique et traumatologique	
		Gastro-entérologie	
		Gériatrie	
		Gynécologie obstétrique	
		Médecine d'urgence	
		Médecine du travail	
		Médecine générale	
		Médecine physique et réadaptation	
		Ophthalmologie	
		Pneumologie	
		<b>CH Lannion</b>	
	Cardiologie		
	Chirurgie orthopédique et traumatologique		
	Chirurgie viscérale		
	Endocrinologie		
	Gastro-entérologie		
	Gériatrie		
	Gynécologie obstétrique		
	Médecine d'urgence		
	Médecine du sport		
	Médecine du travail		
	Médecine générale		
	Médecine interne		
	Médecine physique et réadaptation		
	<b>CH St Brieuc - Paimpol - Tréguier</b>	Saint-Brieuc et Paimpol	Neurologie
			Oncologie médicale,
			Pédiatrie
			Pneumologie
		Radiologie	
		Réanimation médicale	
		Autre: neuropédiatrie	
		Biologie médicale	
		Cardiologie	
		Dermatologie	
	Saint-Brieuc,	Médecine d'urgence	
		Médecine du travail	
		Gériatrie	
<b>Armor</b>			

		Paimpol et Tréguier	Médecine générale
		Saint-Brieuc	Anesthésie réanimation
			Chirurgie infantile
			Chirurgie orthopédique et traumatologique
			Chirurgie thoracique et cardiovasculaire
			Endocrinologie
			Gastro-entérologie
			Gynécologie obstétrique
			Hématologie
			Maladies infectieuses et tropicales
			Médecine interne
			Médecine légale
			Médecine nucléaire
			Médecine physique et réadaptation
			Médecine vasculaire
			Néphrologie
			Neurologie
			Oncologie médicale,
			Ophthalmologie
			Oto-rhino-laryngologie
			Pédiatrie
			Pharmacie
			Pneumologie
			Psychiatrie
			Radiologie
			Réanimation médicale
			Rhumatologie
		Santé publique	
		Chirurgie orale	
Haute Bretagne	CHGR		Psychiatrie
	CH Fougères		Anesthésie réanimation
			Cardiologie
			Chirurgie orthopédique et traumatologique
			Gastro-entérologie
			Gynécologie obstétrique
			Médecine d'urgence
			Médecine du travail
	Médecine générale		

		Médecine interne
		Pédiatrie
		Pneumologie
		Radiologie
<b>CH Janzé</b>		Médecine générale
		Odontologie
<b>CH Marches de Bretagne</b>		Gériatrie
		Médecine générale
		Médecine physique et réadaptation
		Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Chirurgie viscérale
		Dermatologie
		Gastro-entérologie
		Gériatrie
<b>CH Redon Carentoir</b>		Gynécologie obstétrique
		Médecine d'urgence
		Médecine du travail
		Médecine générale
		Médecine interne
		Médecine physique et réadaptation
		Pédiatrie
		Pneumologie
		Psychiatrie
		Radiologie
		Anesthésie réanimation
		Cardiologie
		Chirurgie orthopédique et traumatologique
		Chirurgie viscérale
		Gastro-entérologie
		Gériatrie
<b>CH Vitré</b>		Gynécologie obstétrique
		Médecine d'urgence
		Médecine du travail
		Médecine générale
		Neurologie
		Pédiatrie
		Radiologie
		Anesthésie réanimation
<b>CHU Rennes</b>		Médecine d'urgence
		Médecine du travail
		Neurochirurgie

			Radiologie
<b>Rance Emeraude</b>	<b>GHRE</b>		Anesthésie réanimation
			Gériatrie
			Gynécologie obstétrique
			Médecine d'urgence
			Médecine du travail
			Médecine générale
			Médecine physique et réadaptation
			Médecine vasculaire
			Pédiatrie
			Psychiatrie (pédopsychiatrie)
			Radiologie
<b>Sud Bretagne</b>	<b>EPSM Charcot Caudan</b>		Médecine générale
			Psychiatrie
			Anesthésie réanimation
		Limité au GCS Centre et Sud Bretagne	Cardiologie
		Limité au GCS Centre et Sud Bretagne	Chirurgie orthopédique et traumatologique
			Chirurgie thoracique et cardiovasculaire
		Limité au GCS Centre et Sud Bretagne	Gynécologie médicale
		Limité au GCS Centre et Sud Bretagne	Gynécologie obstétrique
		Limité au GCS Centre et Sud Bretagne	Médecine d'urgence
		Limité au GCS Centre et Sud Bretagne	Médecine générale
			Néphrologie
		Limité au GCS Centre et Sud Bretagne	Oncologie médicale,
			Ophtalmologie
		Limité au GCS Centre et Sud Bretagne	Pédiatrie
			Psychiatrie
			Radiologie

**Article 2** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte-Hôtel Bizien – CS 44416 35000 RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3** : La responsable du département des professions de santé en établissements de la direction adjointe de l'hospitalisation de l'Agence régionale de santé de Bretagne et les Directeurs d'établissements sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> juin 2026

La Directrice adjointe hospitalisation  
de l'Agence régionale de santé,

  
Céline CASTELAIN-JEDOR

ARS

R53-2026-06-26-00002

Arrêté portant modification de la composition nominative du comité consultatif d'allocation de ressources relatif à la section urgences

**Direction de l'hospitalisation, de l'autonomie et de la performance  
Direction Adjointe financement et performance de santé et Direction Adjointe de  
l'Hospitalisation**

## **ARRÊTÉ**

### **Portant modification de la composition nominative du comité consultatif d'allocation de ressources relatif à la section urgences**

#### **La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6, L. 162-22-6-2, L. 162-22-8-2, R. 162-29, et R. 162-29-1 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020, notamment son article 36

Vu la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021, notamment son article 51 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2021-216 du 25 février 2021 relatif à la réforme du financement des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation et portant diverses dispositions relatives aux établissements de santé ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Monsieur Frédéric VARNIER en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2021 relatif aux modalités de financement mentionnées à l'article L. 162-22-8-2 du code de la sécurité sociale des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation ;

Vu l'arrêté 29 décembre 2025 du portant fixation de la composition nominative du comité consultatif d'allocation de ressources relatif à la section urgences

Considérant la mise à jour de la désignation des représentants de la FHF Bretagne au comité consultatif d'allocations de ressources relatif à la section urgences en date du 9 juin 2026 ;

Considérant la mise à jour de la désignation du représentant de la FEHAP au comité consultatif d'allocations de ressources relatif à la section urgences en date du 11 juin 2026 ;

## **ARRÊTE**

**Article 1** : Le comité consultatif d'allocation de ressources relatif à la section urgences comprend au moins 14 membres et au plus 28 membres (en tenant compte des suppléants) ayant voix délibérative. Sa composition nominative est la suivante :

- **1° / 8 représentants des établissements de santé**

Docteur Nicolas CHAUVEL, FHF	Titulaire
Madame Ariane BENARD, FHF	Titulaire
Monsieur Julien COUVREUR, FHF	Titulaire
Madame Lise LECOMTE, FHF	Titulaire
Madame Nathalie CONAN-MATHIEU, FHF	Titulaire
Un représentant de la FEHAP en attente de désignation	Titulaire
Madame Anne-Sophie QUIGUER, FHP	Titulaire
Monsieur Yann BECHU, FHP	Titulaire

Des suppléants ont également été désignés :

Monsieur Jocelyn DUTIL, FHF	Suppléant
Madame Valérie JOUVET, FHF	Suppléante
Dr Cédric PÉPION, FHF	Suppléant
Dr Xavier HAMON, FHF	Suppléant
Madame Laurence PARTHENAY-DUBOIS, FHF	Suppléante
Monsieur Franck FEVRIER, FHP	Suppléant
Madame Laëtitia GEHANNIN, FHP	Suppléante

- **2° / 4 représentants des associations professionnelles des médecins urgentistes**

Docteur Christian BRICE, AMUF	Titulaire
Docteur Catherine LEMOINE, SuDF	Titulaire
Professeur Louis SOULAT, SuDF	Titulaire
Un représentant de la SNUHP en attente de désignation	

Des suppléants ont également été désignés :

Docteur Anne-Dominique CURUNET-RAOUL, SuDF	Suppléante
Docteur Tarik CHERFAOUI, SuDF	Suppléant

- **3° / 2 représentants des associations d'usagers et de représentants des familles, spécialisés dans le domaine d'activité des usagers**

Mme Danièle CUEFF, mandatée par France Assos Santé Bretagne	Titulaire
Un 2 <sup>e</sup> représentant mandaté par France Assos Santé Bretagne en attente de désignation	

**Article 2** : Nul ne peut siéger au sein du **comité consultatif d'allocation de ressources relatif à la section urgences** à plus d'un titre. Les membres désignés ou nommés sont soumis à l'obligation d'établir une déclaration d'intérêts conformément à l'article L. 1451-1 du code de la santé publique.

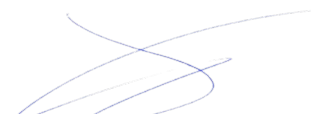
**Article 3** : Le mandat des membres est fixé sur une durée de 4 ans.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** : La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne ou son représentant, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 26/06/2026

Pour la Directrice générale de  
l'Agence Régionale de Santé Bretagne,  
Le Directeur de l'hospitalisation, de l'autonomie  
et de la performance



David LE GOFF

ARS

R53-2026-06-26-00003

Décision 2026/73 portant désignation des structures assurant la permanence des soins en établissements de santé (PDSES) pour la chirurgie viscérale et digestive, la chirurgie orthopédique et l'anesthésie liée aux activités non réglementées sur le territoire Saint Malo Dinan

**DÉCISION n° 2026/73**

**portant désignation des structures assurant la permanence des soins en établissements de santé (PDSES) pour la chirurgie viscérale et digestive, la chirurgie orthopédique et l'anesthésie liée aux activités non réglementées sur le territoire Saint Malo Dinan**

**le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne**

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 6111-1-3, L. 6122-1, R. 6111-41 à R. 6111-49, R. 6123-201 à R. 6123-212 et D. 6124-267 à D. 6124-290 ;
- VU** le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Bretagne – M. Frédéric VARNIER ;
- VU** la décision du 25 juin 2026 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne à Monsieur David LE GOFF, Directeur de l'hospitalisation, de l'autonomie et de la performance;
- VU** l'arrêté du 30 avril 2003 modifié relatif à l'organisation et à l'indemnisation de la continuité des soins et de la permanence pharmaceutique dans les établissements publics de santé et dans les établissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
- VU** l'arrêté du 8 juillet 2025 portant diverses dispositions relatives à l'organisation et à l'indemnisation de la permanence des soins dans les établissements publics de santé et dans les établissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
- VU** l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le fonds d'intervention régional ;
- VU** l'arrêté du 18 juin 2013 modifié relatif aux montants et aux conditions de versement de l'indemnité forfaitaire aux médecins libéraux participant à la mission de permanence des soins en établissement de santé ;
- VU** l'arrêté du 30 juin 2025 portant révision du Schéma régional de santé du Projet régional de santé 2023-2028 et fixant les implantations des lignes non réglementées de permanence des soins en établissement de santé par zone d'implantation, en précisant pour chaque spécialité la forme et le nombre de lignes à attribuer ;
- VU** l'arrêté du 6 mai 2025 fixant le contenu minimal des appels à candidatures pour la permanence des soins en établissements de santé ;
- VU** l'appel à candidatures du 1er septembre 2025 relatif à l'attribution des lignes non réglementées de permanence des soins en établissement de santé, publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Bretagne et clos le 14 novembre 2025 ;
- VU** la décision n°2026/40 du 17 avril 2026 portant désignation des structures attributaires des lignes de permanence des soins en établissements de santé (PDSES) non réglementées et dressant constant de carence pour les spécialités concernées, modifiée par la décision n°2026/46 du 30 avril 2026 ;

**CONSIDERANT** que le volet du schéma régional de santé (SRS) dédié à l'organisation de la permanence des soins en établissements de santé (PDSES) fixe, pour le territoire de Saint-Malo Dinan, les implantations suivantes: 2 astreintes pour la chirurgie viscérale

et digestive, 2 astreintes pour la chirurgie orthopédique ainsi qu'une garde et une astreinte pour l'anesthésie liée aux activités non réglementées ;

**CONSIDERANT** que l'appel à candidature lancé le 1er septembre 2025 n'a pas permis de couvrir la totalité des besoins identifiés pour le territoire de Saint-Malo Dinan et que cette carence a été constatée par la décision n°2026/40 du 17 avril 2026 ;

**CONSIDERANT** que la Polyclinique du Pays de la Rance, qui participait jusqu'alors à la permanence des soins du territoire de santé Saint Malo - Dinan en assurant une astreinte de chirurgie viscérale et digestive, une astreinte de chirurgie orthopédique et une astreinte d'anesthésie a informé l'ARS de sa décision de mettre fin à cette participation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 ;

**CONSIDERANT** que, conformément aux dispositions des articles L. 6111-1-3 et R. 6111-47 du code de la santé publique, l'ARS a réuni, les 1<sup>er</sup> et 24 juin 2026, les structures exerçant les activités concernées (chirurgie viscérale et digestive, chirurgie orthopédique et anesthésie) sur le territoire de santé Saint-Malo Dinan, à savoir les représentants du Groupe hospitalier Rance Emeraude, de la Polyclinique du Pays de la Rance et de la Clinique Côte d'Emeraude et des professionnels de santé exerçant en leur sein ; qu'à cette occasion, l'ARS les a invité à répondre aux nécessités d'organisation collective de la permanence des soins de chirurgie viscérale et digestive, de chirurgie orthopédique et d'anesthésie sur le territoire de santé Saint-Malo Dinan et a recueilli leurs observations ;

**CONSIDERANT** l'accord des représentants du Groupe Hospitalier Rance Emeraude pour assurer, à titre exclusif, la permanence des soins de chirurgie viscérale et digestive à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026,

**CONSIDERANT** qu'à l'inverse, aucun établissement ne s'est porté volontaire pour assurer, à titre exclusif, la permanence des soins en chirurgie orthopédique et en anesthésie, et qu'aucun consensus n'a pu être dégagé entre les établissements concernés en vue d'un partage de cette mission;

**CONSIDERANT** que les différents échanges et propositions formulées n'ont pas permis de couvrir l'ensemble des besoins identifiés au schéma régional de la permanence des soins en établissement ; que cette carence constitue un défaut d'organisation susceptible d'occasionner des ruptures de prises en charge pour la population ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, dans ces conditions, de désigner, en application du deuxième alinéa de l'article R. 6111-47 du code de la santé publique, les structures chargées d'assurer la permanence des soins en chirurgie orthopédique ainsi qu'en anesthésie liée aux activités non réglementées sur le territoire de santé Saint Malo Dinan;

**CONSIDERANT** que l'organisation de l'astreinte d'orthopédie et d'anesthésie liée aux activités non réglementées doit tenir compte de l'exigence d'une répartition équitable des sujétions qu'elle entraîne entre les établissements autorisés en chirurgie orthopédique sur le territoire et les praticiens qui y exercent ;

## DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le Groupe Hospitalier Rance Emeraude et les professionnels de santé qui y exercent sont chargés d'assurer la permanence des soins en chirurgie viscérale et digestive du territoire de santé Saint Malo - Dinan sous forme d'une astreinte opérationnelle territoriale répondant aux besoins de prise en charge urgentes des patients en lien notamment avec les services des urgences du GHRE, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, et pour la durée du schéma régional de permanence des soins

**ARTICLE 2 :** Le Groupe Hospitalier Rance Emeraude et la Polyclinique de la Rance et les professionnels de santé qui y exercent sont désignés pour assurer la permanence des soins en chirurgie orthopédique du territoire de santé Saint-Malo Dinan à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 et pour la durée du schéma régional de permanence des soins. L'organisation retenue est la suivante, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 :

- La permanence des soins de nuit sera assurée par le Groupe Hospitalier Rance Emeraude 7 jours sur 7, de 18h30 à 8h30, par une astreinte opérationnelle territoriale répondant aux besoins de prise en charge urgentes des patients en lien notamment avec les services des urgences du GHRE.
- La permanence des soins de journée le week-end et les jours fériés, soit les samedis de 12h à 18h30, les dimanches et jours fériés de 8h30 à 18h30, sera assurée par la Polyclinique de la Rance par une astreinte opérationnelle répondant aux besoins de prise en charge urgente des patients du bassin de Dinan, en lien principalement avec le service des urgences du GHRE site de Dinan, étant entendu que la Polyclinique pourra mobiliser, pour ce faire, les praticiens des établissements voisins du même groupe.

**ARTICLE 3 :** La Polyclinique de la Rance et les professionnels qui y exercent sont désignés pour assurer la permanence des soins en anesthésie liée aux activités non réglementées du territoire de santé Saint Malo Dinan sous forme d'astreinte opérationnelle à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, en lien avec l'astreinte de chirurgie orthopédique mentionnée à l'article précédent, les samedis de 12h à 18h30, les dimanches et jours fériés de 8h30 à 18h30, afin de répondre aux besoins de prise en charge urgente des patients du bassin de Dinan.

**ARTICLE 4 :** Conformément à l'article L.6111-1-3 du Code de la santé publique, les structures désignées ont la possibilité de mobiliser à titre complémentaire des professionnels de santé exerçant au sein d'un autre établissement afin d'assurer cette mission. Les structures désignées informeront l'ARS de toute modification de l'organisation, afin notamment de permettre le paiement et le suivi des dispositifs de rémunération correspondants. Cette organisation sera régulièrement évaluée par l'ARS Bretagne en lien avec les établissements concernés.

**ARTICLE 5 :** La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès de la directrice générale de l'ARS Bretagne, hiérarchique auprès de la Ministre en charge de la Santé ou par voie de recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication pour les tiers.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Rennes le 26 juin 2026,

Pour le Directeur Général

Le Directeur de l'Hospitalisation, l'Autonomie  
et la Performance de l'Agence Régionale de Santé Bretagne



David LE GOFF

DIRM

R53-2026-06-29-00001

Arrêté en date du 29 juin 2026 portant  
subdélégation de signature en matière de  
pouvoir adjudicateur et d'ordonnancement  
secondaire.



**ARRÊTÉ n°20/2026/DIRM-NAMO/RUO**

portant subdélégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur et  
d'ordonnancement secondaire

**La directrice interrégionale de la mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest**

Vu le décret du 2 décembre 2025 portant nomination de Monsieur Éric FREYSSELINARD, préfet de Vendée ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination de Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne à compter du 29 juin 2026 ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Franck ROBINE, préfet de la région Bretagne et préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 mars 2022 nommant Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 ;

Vu l'arrêté du préfet de Vendée, préfet de la région Pays de la Loire par intérim n°2026/SGAR/DIRM NAMO/99 du 29 juin 2026 portant délégation de signature à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Bretagne n°2025/DIRM/DSF-marchés du 8 décembre 2025 portant délégation de signature à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 2/2026/SGAR n°108 du 25 juin 2026 relatif à l'organisation de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest.

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1 : COMPÉTENCE EXCLUSIVE ET SUBDÉLÉGATIONS SANS LIMITATION DE MONTANT**

#### **1.1 : Compétence exclusive des préfets de région**

Demeurent sous la compétence exclusive des préfets de région :

- les lettres informant le contrôleur budgétaire régional des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis qu'il a donné, en cas d'avis défavorable de celui-ci ;
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional en matière d'engagement de dépenses ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les actes du contentieux administratif ;
- les conventions passées avec les régions Bretagne et Pays de la Loire.

#### **1.2 : Compétence exclusive de la directrice interrégionale**

Demeurent sous la compétence exclusive de la directrice interrégionale :

- les marchés relevant du BOP 149
- les baux et concessions de logement

#### **1.3 : Subdélégation en matière de pouvoir adjudicateur et ordonnancement secondaire**

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice interrégionale, la délégation qui lui est conférée en matière de pouvoir adjudicateur et d'ordonnancement secondaire sur tous les BOP relevant de sa compétence – à l'exclusion de ceux mentionnés à l'article 1.1 – sera exercée, dans le cadre de leurs fonctions et attributions respectives, par :

Eamon MANGAN	Directeur adjoint Activités maritimes	Sans limitation de montant
Éric VASSOR	Directeur adjoint Sécurité maritime	
Gonzague DE MONCUIT DE BOISCUILLE	Directeur adjoint délégué Activités maritimes	
François PETIT	Chef du service de la réglementation et de l'appui aux filières maritimes	
Sophie ROUX	Secrétaire générale	
Elodie LE RHUN	Secrétaire générale adjointe	
Céline BODENES	Secrétaire générale adjointe	

## **ARTICLE 2 : SUBDELEGATION DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Subdélégation est donnée aux personnes ci-dessous aux fins de négociation et signature des conventions, marchés et devis, quelle que soit la procédure de passation, ainsi que tous les actes et pièces relatifs à leur exécution, dans la limite de leurs fonctions et attributions respectives :

<b>Agent</b>	<b>Poste</b>	<b>BOP</b>	<b>Montant maximal (HT)</b>
<b>Cabinet de Direction</b>			
Jacqueline JOUVENCE	Directrice de cabinet	205	4 000 €
<b>Mission communication, données, études et statistiques (MCDES)</b>			
Anne RICHARD	Cheffe MCDES	205	4 000 €
<b>Secrétariat Général</b>			
Sébastien ARNOUX	Chef bureau finances	205	10 000 €
		217	
		348	
		349	
		362	
		723	
Laurence LOPEZ	Gestionnaire finances	205	2 000 €
Adrien HARDY	Gestionnaire finances	205	2 000 €
Stéphanie FACHON	Cheffe UFASST	205	10 000 €
		217	
Antoine BUSCHARDT	UFASST	205	10 000 €
		217	
Yann FLEURY	Chef USI	205	25 000,00 €
<b>Mission de coordination des politiques de la mer et du littoral (MCPML)</b>			
Hélène LEGRAND	Cheffe de service	113	10 000 €
		205	
Yannick DEBRABANT	Adjoint à la cheffe de service	113	10 000 €
		205	
Mickaël HAMONIC	Chargé de mission SIG	205	800 €
<b>Service de contrôle des activités maritimes (SCAM)</b>			
Gaëlle CHAIGNEAU	Cheffe de service	205	50 000 €
Laurent MENGUY	Adjoint à la cheffe de service	205	50 000 €
<b>PAM THEMIS</b>			
Ariane PROVOST-REGAUD	Commandante	205	25 000 €
Frédéric SCHNEIDER	Commandant	205	25 000 €

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
Cité administrative de Nantes  
12 boulevard Vincent Gâche – 44200 NANTES

3/11ac

<b>Service des gens de mer et de l'enseignement maritime (SGMEM)</b>			
Yves TERTRIN	Chef de service	205	4 000 €
Sonia TRIVIDIC	Adjointe au chef de service	205	4 000 €
Virginie GONTIER	Adjointe au chef de service	205	4 000 €
<b>Service de la réglementation et de l'appui aux filières maritimes (SRAFM)</b>			
Marie BEAUSSAN	Cheffe URDP	205 (FIM et FEAMPA)	Sans limitation
Ingrid BEAUSEIGNEUR	Cheffe BSEFM	205 (FIM et FEAMPA)	Sans limitation
Sandrine MENGUY	Adjointe cheffe BSEFM	205 (FIM et FEAMPA)	75 000 €
Emma EDIMO	Gestionnaire affaires économiques	205 (FIM et FEAMPA)	75 000 €
Maryse FOUGERIT	Secrétaire	205	800 €
<b>Service infrastructures et équipements de sécurité maritime (SIESM)</b>			
Ronan ROUE	Chef SIESM	205	50 000 €
		348	
		362	
		723	
Jean-François MION	Adjoint au chef SIESM	205	50 000 €
		348	
		362	
		723	
Gilles LE MARTELOT	Secrétaire/gestionnaire	205	800 €
<b>Division des phares et balises de Bretagne Nord</b>			
Anthony MATYNIA	Chef de division	205	10 000 €
		348	
		723	
Philippe THIBAUT	Adjoint au chef de division – Chef antenne de St Malo	205	4 000 €
Erwan PERON	Atelier	205	4 000 €
Yannick CUVILLIER	Chef CEI	205	4 000 €
Thierry BENDER	Adjoint au chef CEI	205	4 000 €
David KERRELLO	Chef de pôle	205	4 000 €
<b>Division des phares et balises de Bretagne Ouest</b>			
Pierre LE LAMER	Chef de division	205	10 000 €
		348	
		723	

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
Cité administrative de Nantes  
12 boulevard Vincent Gâche – 44200 NANTES

4/11ac

Gwenaëlle FLOCH	Adjointe au chef de division	205	4 000 €
Franck GRALL	Adjointe au chef de division	205	4 000 €
David SEVERE	Adjoint chef d'atelier	205	4 000 €
<b>Division des phares et balises de Bretagne Sud</b>			
Bruno PANNETIER	Chef de division	205	10 000 €
		348	
		723	
Hoëla SABOUREAU	Adjointe au chef DPB BS – Cheffe antenne de Concarneau	205	4 000 €
Aurélie BIDOIRE	Cheffe d'atelier	205	4 000 €
Pierre-Emmanuel CABON	Chef d'équipe génie civil - Concarneau	205	800 €
<b>Division des phares et balises des Pays de la Loire</b>			
David HILLAIRE	Chef de division	205	10 000 €
		348	
		723	
Pierre CHELET	Adjoint au chef de division	205	4 000 €
Laurent MELET	Chef d'atelier	205	4 000 €
Stéphane GUEDON	Adjoint au chef de division - Chef antenne Sables d'Olonne	205	4 000,00 €
<b>Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS)</b>			
<b>CROSS Etel</b>			
Alexis MOREL	Directeur	205	50 000 €
		348	
		362	
		723	
David POUDEVIGNE	Directeur adjoint	205	50 000 €
		348	
		362	
		723	
Jeanne LORGEUX	Cheffe du service technique	205	10 000 €
		348	
		362	
		723	
<b>CROSS Corsen</b>			
Serge CHIAROVANO	Directeur	205	50 000 €
		348	
		723	

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
Cité administrative de Nantes  
12 boulevard Vincent Gâche – 44200 NANTES

5/11ac

Gaëlig BATAIL	Directeur adjoint	205	50 000 €
		348	
		723	
Guillaume FANTON	Chef service administratif	205	10 000 €
		348	
Samuel BIGOT	Cheffe du service technique	723	10 000 €
		205	
<b>SQSN</b>			
Damien LAVIGNE	Chef SQSN	205	4 000 €
Sébastien LOPEZ	Adjoint au chef SQSN	205	4 000 €
<b>CSN de Saint-Malo</b>			
Philippe LE NY	Chef de centre	205	4 000 €
<b>CSN de Brest</b>			
Sébastien LE VEY	Chef de centre	205	4 000 €
<b>CSN de Concarneau</b>			
Arnaud CONAN	Chef de centre	205	4 000 €
<b>CSN de Lorient</b>			
Eric BIHAVAN	Chef de centre	205	4 000 €
<b>CSN de Saint-Nazaire</b>			
Jean-Marc CEVAER	Chef de centre	205	4 000 €
Pierre VIGOUROUX	Adjoint au chef de centre	205	4 000 €
<b>SSGM</b>			
Emmanuelle BOST	Médecin chef interrégional (Lorient)	205	4 000 €
Dominique LANDRIN	Médecin chef interrégional (Lézardrieux)	205	4 000 €
Jennifer ALMAS	Infirmière régionale	205	4 000 €
<b>Comité local d'action sociale (CLAS)</b>			
Michel LE RU	Président du CLAS	217	800 €

### **ARTICLE 3 : SUBDÉLÉGATION D'ORDONNATEUR SECONDAIRE**

Subdélégation est donnée aux personnes ci-dessous aux fins d'engagement et d'ordonnancement des dépenses, de paiement des aides et subventions et d'émission des titres de perception de recettes, dans le cadre de leurs fonctions et attributions respectives :

<b>Agent</b>	<b>Poste</b>	<b>BOP</b>	<b>Montant maximal (HT)</b>
<i>Cabinet de Direction</i>			
Jacqueline JOUVENCE	Directrice de cabinet	205	4 000 €
Sylvie ANTONIO	Secrétaire de direction	205	4 000 €
Anne DECK	Secrétaire	205	4 000 €
<i>Secrétariat Général</i>			
Sébastien ARNOUX	Chef bureau finances	113	Sans limitation
		205	
		217	
		348	
		349	
		362	
		380	
		723	
Laurence LOPEZ	Gestionnaire finances	113	25 000 €
		205	
		217	
		348	
		349	
		362	
		380	
		723	
Adrien HARDY	Gestionnaire finances	113	15 000 €
		205	
		217	
		348	
		349	
		362	
		380	
		723	
Yann FLEURY	Chef USI	205	25 000 €

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
Cité administrative de Nantes  
12 boulevard Vincent Gâche – 44200 NANTES

7/11ac

Stéphanie FACHON	Cheffe UFASST	205	10 000 €
		217	
Antoine BUSCHARDT	UFASST	205	10 000 €
		217	
Thierry NOEL	Expert RH	217	10 000 €
Sonia AVENARD-BRICAUD	Cheffe bureau RH	217	10 000 €
Cindy CAULIER	Gestionnaire RH	217	800 €
Patricia TIREL	Gestionnaire RH	217	800 €
Caroline NIZET	Gestionnaire RH	217	800 €
<b>SCAM</b>			
Gaëlle CHAIGNEAU	Cheffe SCAM	205	15 000 €
Laurent MENGUY	Adjoint à la cheffe de service	205	15 000 €
Nathalie BRUHAUX	Secrétaire	205	4 000 €
<b>SRAFM</b>			
François PETIT	Chef de service	205	4 000 €
Maryse FOUGERIT	Secrétaire	205	4 000 €
<b>MCPML</b>			
Hélène LEGRAND	Cheffe de service	205	4 000 €
Yannick DEBRABANT	Adjoint à la cheffe de service	205	4 000 €
Jean-Grégory MERCIER	Secrétaire	205	4 000 €
<b>SIESM</b>			
Ronan ROUE	Chef de service	205 (recettes)	Sans limitation
		205	25 000 €
Jean-François MION	Adjoint au chef SIESM	205 (recettes)	Sans limitation
		205	25 000 €
Lionel NEZET	Gestionnaire finances	205 (recettes)	Sans limitation
		205	25 000 €
		348	
		349	
		362	
723			
Gilles LE MARTELOT	Secrétaire/gestionnaire	205	15 000 €
<b>Division des phares et balises de Bretagne Nord</b>			
Anthony MATYNIA	Chef de division	205	15 000 €

Nathalie TURUBAN	Secrétaire/gestionnaire	205	15 000 €
Philippe THIBAUT	Adjoint au chef de division – Chef antenne de St Malo	205	15 000 €
<b>Division des phares et balises de Bretagne Ouest</b>			
Pierre LE LAMER	Chef de division	205	15 000 €
Gisèle LAZENNEC	Secrétaire/gestionnaire	205	4 000 €
Catherine RAOUL	Secrétaire/gestionnaire	205	15 000 €
<b>Division des phares et balises de Bretagne Sud</b>			
Bruno PANNETIER	Chef de division	205	15 000 €
Hoëla SABOUREAU	Adjointe au chef DPB BS – Cheffe antenne de Concarneau	205	15 000 €
Sylvie LE MOING	Secrétaire/gestionnaire	205	15 000 €
<b>Division des phares et balises des Pays de la Loire</b>			
David HILLAIRE	Chef de division	205	15 000 €
Stéphane GUEDON	Adjoint au chef de division – Chef antenne des Sables d’Olonne	205	15 000 €
Vanessa SOULARD	Adjointe Chef antenne des Sables d’Olonne	205	15 000 €
Julie LAPINA	Secrétaire/gestionnaire	205	15 000 €
<b>SGMEM</b>			
Yves TERTRIN	Chef de service	205	4 000 €
Catherine LE SCODAN	Secrétaire	205	4 000 €
Noria PENHOAT	Secrétaire	205	4 000 €
Katia RUBIANO	Secrétaire	205	4 000 €
<b>CROSS</b>			
<b>CROSS Etel</b>			
Alexis MOREL	Directeur	205	15 000 €
David POUDEVIGNE	Directeur adjoint	205	15 000 €
Jeanne LORGEUX	Cheffe du service technique	205	15 000 €
Aliette LE DORZE	Secrétaire/gestionnaire	205	15 000 €
		723	
<b>CROSS Corsen</b>			
Serge CHIAROVANO	Directeur	205	15 000 €
Gaëlig BATAIL	Directeur adjoint	205	15 000 €
Samuel BIGOT	Chef du service technique	205	15 000 €
Guillaume FANTON	Chef du service administratif	205	15 000 €
Emilie BLONDEAU	Secrétaire/gestionnaire	205	15 000 €
		723	15 000 €

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
Cité administrative de Nantes  
12 boulevard Vincent Gâche – 44200 NANTES

9/11ac

<b>SQSN</b>			
Damien LAVIGNE	Chef de service	205	4 000 €
Sylvie BELLOUR	Secrétaire/gestionnaire	205	4 000 €
<b>CSN de Saint-Malo</b>			
Philippe LE NY	Chef de centre	205	4 000 €
Sylvie VAULEON	Secrétaire/gestionnaire	205	4 000 €
<b>CSN de Brest</b>			
Sébastien LE VEY	Chef de centre	205	4 000 €
Patricia APPRIOU	Secrétaire/gestionnaire	205	4 000 €
<b>CSN de Concarneau</b>			
Arnaud CONAN	Chef de centre	205	4 000 €
Sandrine PAUTREL	Secrétaire/gestionnaire	205	4 000 €
<b>CSN de Lorient</b>			
Eric BIHAVAN	Chef de centre	205	4 000 €
Virginie BEN AZRA	Secrétaire/gestionnaire	205	4 000 €
<b>CSN de Saint-Nazaire</b>			
Jean-Marc CEVAER	Chef de centre	205	4 000 €
Julie LEBIHAIN	Secrétaire/gestionnaire	205	4 000 €
<b>SSGM</b>			
Emmanuelle BOST	Cheffe de service	205	4 000 €
Dominique LANDRIN	Cheffe de service	205	4 000 €
Jennifer ALMAS	Infirmière régionale	205	4 000 €

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 14/2026/DIRM-NAMO/RUO du 5 juin 2026, portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur.

**ARTICLE 5 :**

La Directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche-Ouest et les agents bénéficiaires de la délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des régions Pays de la Loire et Bretagne.

Fait à Nantes, le 29/06/2026

La directrice interrégionale de la mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest

Sandrine SELLIER-RICHEZ

Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2026-06-26-00001

Arrêté du 26 juin 2026 portant nomination des  
membres du conseil d'administration de l'union  
de recouvrement des cotisations de sécurité  
sociale et d'allocations familiales de Bretagne N°

3

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,  
de l'autonomie et des personnes handicapées

**Arrêté du 26 juin 2026**

**portant nomination des membres du conseil d'administration  
de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale  
et d'allocations familiales de Bretagne**

**N°: 3**

**La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 213-2 ;

Vu les arrêtés des 16 et 23 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

**Arrête :**

**Article 1**

Est nommé membre titulaire du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne, en tant que représentant des employeurs et sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

M. Yoann LE BRAS, en remplacement de M. Fabrice RASSOULI.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région.

Fait le 26 juin 2026

**La ministre de la santé, des familles,  
de l'autonomie et des personnes handicapées,**

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale,



Lionel CADET

préfecture de région

R53-2026-06-30-00001

2026 06 30 AP LISTE REGIONALE  
COMPLEMENTAIRE R2 SOLDE TA 2026



**ARRÊTÉ**  
**RELATIF À LA LISTE COMPLÉMENTAIRE RÉGIONALE DES FORMATIONS, HORS APPRENTISSAGE,  
DISPENSÉES**  
**PAR LES ÉTABLISSEMENTS, SERVICES OU ÉCOLES HABILITÉS À BÉNÉFICIER DU SOLDE  
DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE POUR L'ANNÉE 2026**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE  
PRÉFET D'ILLE ET VILAINE**

- Vu** la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
- Vu** le Code du travail et notamment ses articles L.6241-4, L.6241-5, et R 6241-21 ;
- Vu** le décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Franck ROBINE, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 9 juin 2026 relatif à la liste régionale des formations, hors apprentissage, dispensées par les établissements, services ou écoles habilités à bénéficier du solde de la taxe d'apprentissage pour l'année 2026 ;
- Vu** le déploiement de la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage « Soltéa » ;
- Vu** la liste complémentaire extraite de la plateforme « Soltéa » par la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ;
- Considérant** que l'extraction initiale s'est révélée incomplète en raison de difficultés techniques rencontrées sur la plateforme ;
- Sur** proposition du secrétaire général pour les affaires régionales :

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste complémentaire régionale des formations hors apprentissage dispensées par les établissements, service ou écoles mentionnées aux 1<sup>o</sup> à 10<sup>o</sup>, 12<sup>o</sup> et 14<sup>o</sup> de l'article L. 6241-5 du Code du travail, implantés dans la région Bretagne et habilités à bénéficier du solde de la taxe d'apprentissage pour l'année 2026, figure en annexe du présent arrêté, et est consultable sur le site internet de la préfecture de la région Bretagne.

**Article 2** : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rennes

Pour le préfet,  
Le secrétaire général  
Pour les affaires régionales



2025-2026	Hors délai	DRAC BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	20002787800012	ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE D'ART DE BRETAGNE	Secondaire	0561939D	1 AVENUE DE KERGROISE	56100	LORIENT	003 établissements publics d'enseignement supérieur ou leurs groupements	007 Culture	RNCP36752	DNSEP	DNSEP DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR D'EXPRESSION PLASTIQUE OPTION ART MENTION ART ET RECT	Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)
2025-2026	Hors délai	DRAC BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	20002787800012	ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE D'ART DE BRETAGNE	Secondaire	0561939D	1 AVENUE DE KERGROISE	56100	LORIENT	003 établissements publics d'enseignement supérieur ou leurs groupements	007 Culture	RNCP36752	DNSEP	DNSEP DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR D'EXPRESSION PLASTIQUE OPTION ART MENTION ARTS VISUELS POUR LE JOURNALISME	Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)
2025-2026	Hors délai	DRAC BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	20002787800012	ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE D'ART DE BRETAGNE	Secondaire	0561939D	1 AVENUE DE KERGROISE	56100	LORIENT	003 établissements publics d'enseignement supérieur ou leurs groupements	007 Culture				
2025-2026	Hors délai	DRAC BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	20002787800012	ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE D'ART DE BRETAGNE	Secondaire	0292325V	8 esplanade François Mitterrand	29000	QUIMPER	003 établissements publics d'enseignement supérieur ou leurs groupements	007 Culture	RNCP37226	DNA	DNA DIPLOME NATIONAL D'ART OPTION ART MENTION PENSER L'EXPOSITION	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)
2025-2026	Hors délai	DRAC BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	20002787800012	ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE D'ART DE BRETAGNE	Secondaire	0292325V	8 esplanade François Mitterrand	29000	QUIMPER	003 établissements publics d'enseignement supérieur ou leurs groupements	007 Culture	RNCP36752	DNSEP	DNSEP DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR D'EXPRESSION PLASTIQUE ART MENTION PENSER L'EXPOSITION	Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)
2025-2026	Hors délai	DRAC BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	20002787800012	ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE D'ART DE BRETAGNE	Secondaire	0292325V	8 esplanade François Mitterrand	29000	QUIMPER	003 établissements publics d'enseignement supérieur ou leurs groupements	007 Culture				
2025-2026	Hors délai	DRAC BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	20002787800012	ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE D'ART DE BRETAGNE	Secondaire	0352854M	34 RUE HOCHÉ	35000	RENNES	003 établissements publics d'enseignement supérieur ou leurs groupements	007 Culture	RNCP37226	DNA	DNA DIPLOME NATIONAL D'ART OPTION ART	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)
2025-2026	Hors délai	DRAC BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	20002787800012	ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE D'ART DE BRETAGNE	Secondaire	0352854M	34 RUE HOCHÉ	35000	RENNES	003 établissements publics d'enseignement supérieur ou leurs groupements	007 Culture	RNCP37226	DNA	DNA DIPLOME NATIONAL D'ART OPTION COMMUNICATION MENTION DESIGN GRAPHIQUE	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)
2025-2026	Hors délai	DRAC BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	20002787800012	ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE D'ART DE BRETAGNE	Secondaire	0352854M	34 RUE HOCHÉ	35000	RENNES	003 établissements publics d'enseignement supérieur ou leurs groupements	007 Culture	RNCP37226	DNA	DNA DIPLOME NATIONAL D'ART OPTION DESIGN	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)
2025-2026	Hors délai	DRAC BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	20002787800012	ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE D'ART DE BRETAGNE	Secondaire	0352854M	34 RUE HOCHÉ	35000	RENNES	003 établissements publics d'enseignement supérieur ou leurs groupements	007 Culture	RNCP36752	DNSEP	DNSEP DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR D'ART OPTION COMMUNICATION MENTION DESIGN GRAPHIQUE	Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)
2025-2026	Hors délai	DRAC BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	20002787800012	ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE D'ART DE BRETAGNE	Secondaire	0352854M	34 RUE HOCHÉ	35000	RENNES	003 établissements publics d'enseignement supérieur ou leurs groupements	007 Culture	RNCP36752	DNSEP	DNSEP DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR D'EXPRESSION PLASTIQUE OPTION ART	Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)
2025-2026	Hors délai	DRAC BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	20002787800012	ECOLE EUROPEENNE SUPERIEURE D'ART DE BRETAGNE	Secondaire	0352854M	34 RUE HOCHÉ	35000	RENNES	003 établissements publics d'enseignement supérieur ou leurs groupements	007 Culture	RNCP36752	DNSEP	DNSEP DIPLOME NATIONAL SUPERIEUR D'EXPRESSION PLASTIQUE OPTION DESIGN	Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	20007681800026	IES JACQUES CARTIER	Principale	0221109L	20 RUE DU VAU MENO	22000	Saint Briec	001 établissements publics d'enseignement du second degré	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	20007681800007	IME LES MAURIERS	Principale	0221752K	SAINT QUIHOUE	22940	PLAINTEL	00a établissements ou services d'enseignement qui assurent une éducation et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	20007681800083	ESAT LES MAURIERS	Principale		SAINT QUIHOUE	22940	PLAINTEL	009 établissements ou services mentionnés aux a et b du 5° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	26220509900019	EPMS BELNA	Principale	0220772Z	119 BELNA	22210	PLEMET	001 établissements publics d'enseignement du second degré	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	26350014200017	CENTRES FORM METIERS SANTE	Principale	0352087D	108 AV DU GENERAL LECLERC	35703	RENNES	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	005 Santé	RNCP35830	DEAS	DEAS DIPLOME D'ETAT D'AIDE SOIGNANT	Niveau 4 (BAC)
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	26350014200017	CENTRES FORM METIERS SANTE	Principale	0352087D	108 AV DU GENERAL LECLERC	35703	RENNES	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	005 Santé	RNCP39923	Diplôme d'Etat	DE Infirmier	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	26350014200017	CENTRES FORM METIERS SANTE	Principale	0352087D	108 AV DU GENERAL LECLERC	35703	RENNES	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	30460252700208	ESAT DES 3 VALLEES	Principale		21 rue du Boisson	22950	TREGUEUX	009 établissements ou services mentionnés aux a et b du 5° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	32158008600015	ESAT LES ATELIER DU DOUET	Principale		3 ALLEE DU DOUET	35133	SAINT SAUVEUR DES LANDES	009 établissements ou services mentionnés aux a et b du 5° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	005 Santé				
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	32709794500023	ESAT LE POMMERET	Principale		51 RUE DE MONTFORT	35310	BREAL SOUS MONTFORT	010 établissements ou services à caractère expérimental accueillant des jeunes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	43447329400172	IME EAP DE PARON	Principale		20 BOULEVARD NELSON MANDELA	35300	FOUGERES	00a établissements ou services d'enseignement qui assurent une éducation et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation	005 Santé				

Liste complémentaire TA\_R2

2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77556888400214	ESATCO PEN DUO	Principale		13 Impasse Pen Duo Bihan	22200	LOUISY	009 établissements ou services mentionnés aux a et b du 5° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77556888400545	ESATCO SITE DU PAYS DE LAMBALLE	Principale		4 RUE DE LA JEANNAIE	22403	LAMBALLE CEDEX	009 établissements ou services mentionnés aux a et b du 5° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77556888400875	ESATCO PAIMPOL	Principale		10 CHEMIN LOUIS ARMEZ	22860	POURIVO	009 établissements ou services mentionnés aux a et b du 5° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	005 Santé				
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	77557657200280	ITES BREST	Principale	0292319N	170 RUE JULES JANSSEN	29806	BREST-GUIPAVAS	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP36004	DIPLOME D'ETAT ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL (AES)		Niveau 3 (CAP, BEP)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	77557657200280	ITES BREST	Principale	0292319N	170 RUE JULES JANSSEN	29806	BREST-GUIPAVAS	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP36838	Certificat d'aptitude	CA Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES)	Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	77557657200280	ITES BREST	Principale	0292319N	170 RUE JULES JANSSEN	29806	BREST-GUIPAVAS	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP37675	Diplôme d'Etat	DE Assistant de service social	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	77557657200280	ITES BREST	Principale	0292319N	170 RUE JULES JANSSEN	29806	BREST-GUIPAVAS	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP39793	Diplôme d'Etat	DE Assistant familial	Niveau 3 (CAP, BEP)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	77557657200280	ITES BREST	Principale	0292319N	170 RUE JULES JANSSEN	29806	BREST-GUIPAVAS	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP37679	Diplôme d'Etat	DE Educateur de jeunes enfants	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	77557657200280	ITES BREST	Principale	0292319N	170 RUE JULES JANSSEN	29806	BREST-GUIPAVAS	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP37676	Diplôme d'Etat	DE Educateur spécialisé	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	77557657200280	ITES BREST	Principale	0292319N	170 RUE JULES JANSSEN	29806	BREST-GUIPAVAS	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP37677	Diplôme d'Etat	DE Educateur technique spécialisé	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	77557657200280	ITES BREST	Principale	0292319N	170 RUE JULES JANSSEN	29806	BREST-GUIPAVAS	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP39643	Diplôme d'Etat	DE Moniteur éducateur	Niveau 4 (BAC)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	77557657200280	ITES BREST	Principale	0292319N	170 RUE JULES JANSSEN	29806	BREST-GUIPAVAS	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi				
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	77557657200280	ITES BREST	Secondaire	0292320P	ZAC DE CUZON	29000	QUIMPER	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP36004	DIPLOME D'ETAT ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL (AES)		Niveau 3 (CAP, BEP)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	77557657200280	ITES BREST	Secondaire	0292320P	ZAC DE CUZON	29000	QUIMPER	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP36836	Certificat d'aptitude	CA Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	77557657200280	ITES BREST	Secondaire	0292320P	ZAC DE CUZON	29000	QUIMPER	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP39793	Diplôme d'Etat	DE Assistant familial	Niveau 3 (CAP, BEP)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	77557657200280	ITES BREST	Secondaire	0292320P	ZAC DE CUZON	29000	QUIMPER	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi				
2025-2026	Hors délai	RECTORAT DE RENNES	DREETS BRETAGNE	77557785100352	LES PAILLONS BLANCS DU FINIESTERE IME	Principale		36 RUE COMMANDANT CHARCOT	29480	LE RELECQ KERHUON	08a établissements ou services d'enseignement qui assurent une éducation et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation	011 Solidarité, insertion et égalité des chances				
2025-2026	Hors délai	RECTORAT DE RENNES	DREETS BRETAGNE	77557785100352	LES PAILLONS BLANCS DU FINIESTERE IME	Secondaire	0291784G	36 RUE COMMANDANT CHARCOT	29480	LE RELECQ KERHUON	08a établissements ou services d'enseignement qui assurent une éducation et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation	011 Solidarité, insertion et égalité des chances				
2025-2026	Hors délai	RECTORAT DE RENNES	DREETS BRETAGNE	77557785100352	LES PAILLONS BLANCS DU FINIESTERE IME	Secondaire		KERRICHARD LANRIEC	29182	CONCARNEAU CEDEX	08a établissements ou services d'enseignement qui assurent une éducation et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation	011 Solidarité, insertion et égalité des chances				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77557785100352	LES PAILLONS BLANCS DU FINIESTERE IME	Secondaire		175 RUE FLORENCE ARTHAUD	29490	GUIPAVAS	009 établissements ou services mentionnés aux a et b du 5° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	011 Solidarité, insertion et égalité des chances				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77557785100352	LES PAILLONS BLANCS DU FINIESTERE IME	Secondaire		ZA DE KERLAVAR	29720	PLONEOUR-LANVERN	009 établissements ou services mentionnés aux a et b du 5° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	011 Solidarité, insertion et égalité des chances				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77557785100352	LES PAILLONS BLANCS DU FINIESTERE IME	Secondaire		175 RUE FLORENCE ARTHAUD	29490	GUIPAVAS	009 établissements ou services mentionnés aux a et b du 5° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	011 Solidarité, insertion et égalité des chances				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77557785100352	LES PAILLONS BLANCS DU FINIESTERE IME	Secondaire		10 RUE LEOPOLD SEDAR SENGHOR	29900	CONCARNEAU	009 établissements ou services mentionnés aux a et b du 5° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	011 Solidarité, insertion et égalité des chances				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77557785100352	LES PAILLONS BLANCS DU FINIESTERE IME	Secondaire		10 RUE LEOPOLD SEDAR SENGHOR	29900	CONCARNEAU	009 établissements ou services mentionnés aux a et b du 5° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	011 Solidarité, insertion et égalité des chances				

Liste complémentaire TA\_R2

2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77559092000085	ME PMO LE BOIS GREFFIER	Principale	0351715Z	8 LIEU DIT LES COURBETTERES	35470	BAIN DE BRETAGNE	008 établissements ou services d'enseignement qui assurent une éducation et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77559092000200	ESAT BELLE LANDE ESAT UTOPI DOL DE BRETAGNE - ADAPEI 35	Principale		7 RUE DU DOCTEUR GRINGOIRE	35120	DOL DE BRETAGNE	009 établissements ou services mentionnés aux a et b du 5° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77559092000309	ESAT LA HAUTIERE ESAT UTOPI L'HERMITAGE- ADAPEI 35	Principale		RUE DE MORDELLES	35590	L'HERMITAGE	009 établissements ou services mentionnés aux a et b du 5° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77559092000507	ESAT D'APIGNE ESAT UTOPI SAINT JACQUES - ADAPEI 35	Principale		9 BD DE LA HAIE DES COGNETS	35136	SAINT JACQUES DE LA LANDE	009 établissements ou services mentionnés aux a et b du 5° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77559092000523	ME LE TRISKELL	Principale	0351720E	1 RUE DES FRERES MONTGOLFIER	35170	BRUZ	008 établissements ou services d'enseignement qui assurent une éducation et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77559092000762	ME LA PASSAGERE	Principale	0351717B	ROUTE DE LA PASSAGERE	35417	SAINT MALO	008 établissements ou services d'enseignement qui assurent une éducation et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77561767300063	ESAT ATELIER DU PIGEON BLANC	Principale		90 RUE DU PIGEON BLANC	56300	PONTIVY	009 établissements ou services mentionnés aux a et b du 5° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77561767300097	ESAT LES ATELIERS DU PRAT	Principale		RUE DE L'ESPERANCE	56000	VANNES	009 établissements ou services mentionnés aux a et b du 5° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77561767300054	ESAT ATELIERS LES BRUYERES	Principale		5 rue Marie Curie	56800	PLOERMEL	009 établissements ou services mentionnés aux a et b du 5° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77568873204394	ESAT DE L ODET - APF France handicap	Principale		2 RUE DU DOCTEUR PICQUENARD	29000	QUIMPER	009 établissements ou services mentionnés aux a et b du 5° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	Assistance SOLTA	77568873208353	SESSAD APF FRANCE - FINISTERE	Principale		22 AVENUE DU BARON LACROSSE	29850	GOUESNOU	001 établissements publics d'enseignement du second degré	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77568873208353	SESSAD APF FRANCE - FINISTERE	Secondaire		22 avenue du Baron Lacrosse	29850	GOUESNOU	008 établissements ou services d'enseignement qui assurent une éducation et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77568873208353	SESSAD APF FRANCE - FINISTERE	Secondaire		71 avenue du Baron Lacrosse	29000	QUIMPER	008 établissements ou services d'enseignement qui assurent une éducation et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77568873208353	SESSAD APF FRANCE - FINISTERE	Secondaire		22 avenue du Baron Lacrosse	29850	GOUESNOU	008 établissements ou services d'enseignement qui assurent une éducation et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77569338500764	LADAPT UEROS BREST	Principale		31 RUE GUY ROPARTZ	35700	RENNES	001 établissements publics d'enseignement du second degré	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	RECTORAT DE RENNES	DREETS BRETAGNE	77737378800010	LYCEE PRIVE NOTRE DAME	Principale	0220097L	21 RUE DES CAPUCINS	22205	GUINGAMP CEDEX	002 établissements privés d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'Etat	002 Enseignement scolaire	RNCP37964	BTS	BTS METIERS DE L'EAU	Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)
2025-2026	Hors délai	RECTORAT DE RENNES	DREETS BRETAGNE	77737378800010	LYCEE PRIVE NOTRE DAME	Principale	0220097L	21 RUE DES CAPUCINS	22205	GUINGAMP CEDEX	002 établissements privés d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'Etat	002 Enseignement scolaire	RNCP37375	BTS	BTS METIERS DE L'ESTHETIQUE-COSMETIQUE-PARFUMERIE (1ERE ANNEE COMMUNE)	Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)
2025-2026	Hors délai	RECTORAT DE RENNES	DREETS BRETAGNE	77737378800010	LYCEE PRIVE NOTRE DAME	Principale	0220097L	21 RUE DES CAPUCINS	22205	GUINGAMP CEDEX	002 établissements privés d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'Etat	002 Enseignement scolaire	RNCP37375	BTS	BTS METIERS DE L'ESTHETIQUE-COSMETIQUE-PARFUMERIE OPTION A MANAGEMENT	Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)
2025-2026	Hors délai	RECTORAT DE RENNES	DREETS BRETAGNE	77737378800010	LYCEE PRIVE NOTRE DAME	Principale	0220097L	21 RUE DES CAPUCINS	22205	GUINGAMP CEDEX	002 établissements privés d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'Etat	002 Enseignement scolaire	RNCP37375	BTS	BTS METIERS DE L'ESTHETIQUE-COSMETIQUE-PARFUMERIE OPTION B COSMETIQUE	Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)
2025-2026	Hors délai	RECTORAT DE RENNES	DREETS BRETAGNE	77737378800010	LYCEE PRIVE NOTRE DAME	Principale	0220097L	21 RUE DES CAPUCINS	22205	GUINGAMP CEDEX	002 établissements privés d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'Etat	002 Enseignement scolaire	RNCP38362	Brevet de technicien supérieur	BTS Management commercial opérationnel	Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)
2025-2026	Hors délai	RECTORAT DE RENNES	DREETS BRETAGNE	77737378800010	LYCEE PRIVE NOTRE DAME	Principale	0220097L	21 RUE DES CAPUCINS	22205	GUINGAMP CEDEX	002 établissements privés d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'Etat	002 Enseignement scolaire	RNCP38364	Brevet de technicien supérieur	BTS Support à l'action managériale	Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)
2025-2026	Hors délai	RECTORAT DE RENNES	DREETS BRETAGNE	77737378800010	LYCEE PRIVE NOTRE DAME	Principale	0220097L	21 RUE DES CAPUCINS	22205	GUINGAMP CEDEX	002 établissements privés d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'Etat	002 Enseignement scolaire				
2025-2026	Hors délai	RECTORAT DE RENNES	DREETS BRETAGNE	77737378800010	LYCEE PRIVE NOTRE DAME	Secondaire	0220122N	2 RUE MARECHAL JOFFRE	22200	GUINGAMP	002 établissements privés d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'Etat	002 Enseignement scolaire	RNCP40707	BAC PRO	BAC PRO Métiers de la coiffure	Niveau 4 (BAC)

Liste complémentaire TA\_R2

2025-2026	Hors délai	RECTORAT DE RENNES	DREETS BRETAGNE	77737378800010	LYCEE PRIVE NOTRE DAME	Secondaire	0220122N	2 RUE MARECHAL JOFFRE	22200	GUINGAMP	002 établissements privés d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'Etat	002 Enseignement scolaire	RNCP36331	Baccalauréat professionnel	BAC PRO Esthétique Cosmétique Parfumerie	Niveau 4 (BAC)
2025-2026	Hors délai	RECTORAT DE RENNES	DREETS BRETAGNE	77737378800010	LYCEE PRIVE NOTRE DAME	Secondaire	0220122N	2 RUE MARECHAL JOFFRE	22200	GUINGAMP	002 établissements privés d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'Etat	002 Enseignement scolaire	RNCP39030	Certificat d'aptitude professionnelle	CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie	Niveau 3 (CAP_BEP)
2025-2026	Hors délai	RECTORAT DE RENNES	DREETS BRETAGNE	77737378800010	LYCEE PRIVE NOTRE DAME	Secondaire	0220122N	2 RUE MARECHAL JOFFRE	22200	GUINGAMP	002 établissements privés d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'Etat	002 Enseignement scolaire	RNCP39266	Certificat d'aptitude professionnelle	CAP Métiers de la coiffure	Niveau 3 (CAP_BEP)
2025-2026	Hors délai	RECTORAT DE RENNES	DREETS BRETAGNE	77737378800010	LYCEE PRIVE NOTRE DAME	Secondaire	0220122N	2 RUE MARECHAL JOFFRE	22200	GUINGAMP	002 établissements privés d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'Etat	002 Enseignement scolaire	RNCP38232	Certificat de spécialisation	CS Coiffure coupe couleur	Niveau 3 (CAP_BEP)
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77750772400063	ESAT LA CORBINAIS	Principale	1 LA HAUTE CORBINAIS	35140	RIVES-DU-COUESNON	001 établissements publics d'enseignement du second degré	011 Solidarité, insertion et égalité des chances					
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77766535700011	TEP LES ROCHERS	Principale	15 A RUE MSG MILLAUX	35200	CHATEAUBOURG	002 établissements privés d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'Etat	005 Santé					
2025-2026	Hors délai	DRAAF BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77770469300012	MAISON FAMILIALE RURALE EDUCA ORIEN	Principale	RUE DES PRES VONAUD	35480	GUIPRY-MESSAC	002 établissements privés d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'Etat	008 Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	RNCP38857	Baccalauréat professionnel	BAC PRO Aménagements paysagers	Niveau 4 (BAC)	
2025-2026	Hors délai	DRAAF BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77770469300012	MAISON FAMILIALE RURALE EDUCA ORIEN	Principale	RUE DES PRES VONAUD	35480	GUIPRY-MESSAC	002 établissements privés d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'Etat	008 Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	RNCP36789	Baccalauréat professionnel	BAC PRO Gestion des milieux naturels et de la faune	Niveau 4 (BAC)	
2025-2026	Hors délai	DRAAF BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77770469300012	MAISON FAMILIALE RURALE EDUCA ORIEN	Principale	RUE DES PRES VONAUD	35480	GUIPRY-MESSAC	002 établissements privés d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'Etat	008a établissements ou services d'enseignement qui assurent une éducation et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation	005 Santé				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	77770838900013	IME AJONCS D'OR	Principale	12 SAINT LAZARE	35162	MONTFORT SUR MEU	002 établissements privés d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'Etat	002 Enseignement scolaire	RNCP36939	BTS	BTS SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL	Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)	
2025-2026	Hors délai	RECTORAT DE RENNES	DREETS BRETAGNE	77774550600017	LYCEE SAINT MARTIN	Principale	31 RUE D'ANTRAIN	35706	RENNES	002 établissements privés d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'Etat	002 Enseignement scolaire					
2025-2026	Hors délai	RECTORAT DE RENNES	DREETS BRETAGNE	77774550600017	LYCEE SAINT MARTIN	Principale	31 RUE D'ANTRAIN	35706	RENNES	002 établissements privés d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'Etat	002 Enseignement scolaire					
2025-2026	Hors délai	RECTORAT DE RENNES	DREETS BRETAGNE	77774550600017	LYCEE SAINT MARTIN	Secondaire	14 D rue GINGUENE	35044	RENNES Cedex	002 établissements privés d'enseignement du second degré sous contrat d'association avec l'Etat	002 Enseignement scolaire					
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Principale	2 AVENUE DU BOIS LABBE	35042	RENNES CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP37675	DIPLOME D'ETAT	DIPLOME D'ETAT ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL (ASS)	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)	
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Principale	2 AVENUE DU BOIS LABBE	35042	RENNES CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP37676	DIPLOME D'ETAT	DIPLOME D'ETAT EDUCATEUR SPECIALISE (ES)	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)	
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Principale	2 AVENUE DU BOIS LABBE	35042	RENNES CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP37677	DIPLOME D'ETAT	DIPLOME D'ETAT EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE (ETS)	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)	
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Principale	2 AVENUE DU BOIS LABBE	35042	RENNES CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP37679	DIPLOME D'ETAT	DIPLOME D'ETAT EDUCATEUR JEUNES ENFANTS (EJE)	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)	
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Principale	2 AVENUE DU BOIS LABBE	35042	RENNES CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP37678	DIPLOME D'ETAT	DIPLOME D'ETAT CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE (CESF)	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)	
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Principale	2 AVENUE DU BOIS LABBE	35042	RENNES CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP492	DIPLOME D'ETAT	DIPLOME D'ETAT MONITEUR EDUCATEUR (ME)	Niveau 4 (BAC)	
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Principale	2 AVENUE DU BOIS LABBE	35042	RENNES CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP4500	DIPLOME D'ETAT	DIPLOME D'ETAT ASSISTANT FAMILIAL (AF)	Niveau 3 (CAP_BEP)	
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Principale	2 AVENUE DU BOIS LABBE	35042	RENNES CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP2028	DIPLOME D'ETAT	DIPLOME D'ETAT MEDIATEUR FAMILIAL (MF)	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)	
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Principale	2 AVENUE DU BOIS LABBE	35042	RENNES CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP36836	DIPLOME D'ETAT	DIPLOME D'ETAT CAFERIUS	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)	
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Principale	2 AVENUE DU BOIS LABBE	35042	RENNES CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP36838	DIPLOME D'ETAT	DIPLOME D'ETAT CAFDES	Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)	
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Principale	2 AVENUE DU BOIS LABBE	35042	RENNES CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP4505	DIPLOME D'ETAT	DIPLOME D'ETAT DIPLOME D'ETAT D'INGENIERIE SOCIALE (DEIS)	Niveau 7 (Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur)	
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Principale	2 AVENUE DU BOIS LABBE	35042	RENNES CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP4503	DIPLOME D'ETAT	DIPLOME D'ETAT TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (TISF)	Niveau 4 (BAC)	
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Principale	2 AVENUE DU BOIS LABBE	35042	RENNES CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP36004	DIPLOME D'ETAT	DIPLOME D'ETAT ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL (AES)	Niveau 3 (CAP_BEP)	
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Principale	2 AVENUE DU BOIS LABBE	35042	RENNES CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi					

2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire		87 ROUTE DE CALLAC	29600	MORLAIX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP36004	DIPLOME D'ETAT	DIPLOME D'ETAT ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL (AES)	Niveau 3 (CAP, BEP)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire		87 ROUTE DE CALLAC	29600	MORLAIX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP36836	Certificat d'aptitude	CA Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire		87 ROUTE DE CALLAC	29600	MORLAIX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi				
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire		7 RUE DES MONTAGNES	56108	LORIENT CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP492	DIPLOME D'ETAT	DIPLOME D'ETAT ASSISTANT FAMILIAL (AF)	Niveau 3 (CAP, BEP)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire		7 RUE DES MONTAGNES	56108	LORIENT CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP4503	DIPLOME D'ETAT	DIPLOME D'ETAT TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (TISF)	Niveau 4 (BAC)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire		7 RUE DES MONTAGNES	56108	LORIENT CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP36836	Certificat d'aptitude	CA Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire		7 RUE DES MONTAGNES	56108	LORIENT CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP37675	Diplôme d'Etat	DE Assistant de service social	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire		7 RUE DES MONTAGNES	56108	LORIENT CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP37678	Diplôme d'Etat	DE Conseiller en économie sociale familiale	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire		7 RUE DES MONTAGNES	56108	LORIENT CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP37679	Diplôme d'Etat	DE Educateur de jeunes enfants	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire		7 RUE DES MONTAGNES	56108	LORIENT CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP37676	Diplôme d'Etat	DE Educateur spécialisé	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire		7 RUE DES MONTAGNES	56108	LORIENT CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi				
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire	0561776B	22 RUE DE L'HOPITAL	56896	ST AVE CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP36004	DIPLOME D'ETAT	DIPLOME D'ETAT ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL (AES)	Niveau 3 (CAP, BEP)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire	0561776B	22 RUE DE L'HOPITAL	56896	ST AVE CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP492	DIPLOME D'ETAT	DIPLOME D'ETAT MONITEUR EDUCATEUR (ME)	Niveau 4 (BAC)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire	0561776B	22 RUE DE L'HOPITAL	56896	ST AVE CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi				
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire		12 RUE DU VAU-MENO	22001	ST BRIEUC CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP36004	DIPLOME D'ETAT	DIPLOME D'ETAT ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL (AES)	Niveau 3 (CAP, BEP)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire		12 RUE DU VAU-MENO	22001	ST BRIEUC CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP492	DIPLOME D'ETAT	DIPLOME D'ETAT MONITEUR EDUCATEUR (ME)	Niveau 4 (BAC)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire		12 RUE DU VAU-MENO	22001	ST BRIEUC CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP492	DIPLOME D'ETAT	DIPLOME D'ETAT ASSISTANT FAMILIAL (AF)	Niveau 3 (CAP, BEP)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire		12 RUE DU VAU-MENO	22001	ST BRIEUC CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP36836	Certificat d'aptitude	CA Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire		12 RUE DU VAU-MENO	22001	ST BRIEUC CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP37675	Diplôme d'Etat	DE Assistant de service social	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire		12 RUE DU VAU-MENO	22001	ST BRIEUC CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP37679	Diplôme d'Etat	DE Educateur de jeunes enfants	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire		12 RUE DU VAU-MENO	22001	ST BRIEUC CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP37676	Diplôme d'Etat	DE Educateur spécialisé	Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise, master 1)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	79296161700018	ASKORIA	Secondaire		12 RUE DU VAU-MENO	22001	ST BRIEUC CEDEX	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi				
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	84069177800020		301	Principale	0352977W	Blancs	35510	Cesson-Sévigné	07a écoles de la deuxième chance	003 Travail et emploi			
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	84514164700139	ME LES HAUTES ROCHES	Principale		14 RUE DU VAL SAINT JOSEPH	35400	SAINT MALO	08a établissements ou services d'enseignement qui assurent une éducation et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation	005 Santé				
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	90095596400052	ECOLE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE	Secondaire		19 rue Kerautret-Botmel	35000	RENNES	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi	RNCP40685	Niveau 5	Chef de projet en rénovation énergétique performante	Niveau 5 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	90095596400052	ECOLE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE	Secondaire		19 rue Kerautret-Botmel	35000	RENNES	006 établissements dispensant des formations conduisant aux diplômes professionnels délivrés par ministères	003 Travail et emploi				
2025-2026	Hors délai		DREETS BRETAGNE	91447132100010	COACH IN FRANCE	Principale		21 rue du Maréchal Foch	56000	vannes	07c établissements à but non lucratif concourant, à offrir aux jeunes sans qualification une nouvelle chance	003 Travail et emploi				
2025-2026	Hors délai	ARS BRETAGNE	DREETS BRETAGNE	92427202400028	BRETAGNE LOUDEAC	Principale		42, rue de la Chèze	22600	Loudéac	001 établissements publics d'enseignement du second degré	005 Santé				

RECTORAT

R53-2026-06-25-00005

arrêté du 25 juin 2026 délégation responsables  
services rectorat



**Arrêté portant délégation de signature  
aux responsables des services du rectorat de l'académie de Rennes**

**La Rectrice de la région académique Bretagne,  
Rectrice de l'académie de Rennes**

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles R222-19 et suivants et R911-82 et suivants ;
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat ;
- Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de madame Hélène Insel en qualité de rectrice de la région académique Bretagne, rectrice de l'académie de Rennes ;
- Vu l'arrêté du 23 février 2026 portant nomination de monsieur Tanguy Cavé dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Bretagne, secrétaire général de l'académie de Rennes à compter du 2 mars 2026 ;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2026 portant nomination de madame Annie Forveille dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie de Rennes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 ;
- Vu l'arrêté du 23 septembre 1992 portant délégation permanente de pouvoirs aux recteurs d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 14 mai 1997 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels d'encadrement ;
- Vu l'arrêté du 13 décembre 2001 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie pour certaines opérations de gestion concernant le corps des adjoints techniques de recherche et de formation ;
- Vu l'arrêté du 13 décembre 2001 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale affectés dans les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale et au sein de certains établissements publics et institutions relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la jeunesse et des sports ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie et aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoir du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté rectoral du 17 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Bretagne ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation est donnée à monsieur Tanguy Cavé, secrétaire général de la région académique Bretagne, secrétaire général de l'académie de Rennes, à l'effet de signer tous arrêtés, actes, décisions et correspondances dans la limite des compétences attribuées à la rectrice d'académie.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Tanguy Cavé, délégation de signature est donnée à :

- madame Annie Forveille, secrétaire générale adjointe, en charge du pôle organisation scolaire ;
- madame Charlotte Ciubucciu, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;

- monsieur Vincent Fertey, secrétaire général adjoint, en charge du pôle enseignement supérieur, modernisation et infrastructures ;
- monsieur Christophe Gouinaud, directeur régional académique des systèmes d'information de la région académique de Bretagne, adjoint à la secrétaire générale de région académique.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Tanguy Cavé, de madame Annie Forveille, de madame Charlotte Ciubucciu, de monsieur Vincent Fertey, délégation est donnée à l'effet de signer tous actes et documents, dans la limite de leurs attributions et compétences, aux chefs de division énumérés ci-dessous:

Division de la vie des établissements (DIVE)

Madame Marie Garreau

Division des personnels enseignants (DPE)

Madame Camille Gapihan

Division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DIPATE)

Monsieur Joseph Buan

Division des établissements de l'enseignement privé (DEEP)

Madame Gaëlle Hervé

Division des retraites et des accidents du travail (DRAT)

Monsieur Vincent Blin

Division des examens et des concours (DEC)

Monsieur Eric Gelineau-Asseyay

Division des affaires générales (DAGE)

Monsieur Erwan Hulin

Division régionale de l'immobilier de l'Etat (DRIE)

Madame Nadège Darboux

Division de l'enseignement supérieur (DESUP)

Madame Flora Jourlin

Ecole académique de la formation continue (EAFC)

Madame Camille Dappoigny

Service académique de la prévention et de l'accompagnement des personnels (SAPAP)

Madame Stéphanie Rayon-Desmares

Division des accompagnants élèves (DAE)

Madame Dominique Pauvert

Article 4 : Le Secrétaire général de l'académie de Rennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne.

Fait à Rennes, le 25/06/2026

Hélène INSEL,

Rectrice de la région académique Bretagne  
Rectrice de l'académie de Rennes  
Chancelière des universités

RECTORAT

R53-2026-06-25-00007

arrêté du 25 juin 2026 subdélégation DRAJES  
compétences préfectorales



**Arrêté portant subdélégation de signature aux services de l'académie de Rennes relatif aux compétences relevant de l'autorité fonctionnelle du préfet de région dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports**

**La Rectrice de la région académique Bretagne,  
Rectrice de l'académie de Rennes**

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles R222-16 et suivants ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment l'article 38-4° ;
- Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de madame Hélène Insel en qualité de rectrice de la région académique Bretagne, rectrice de l'académie de Rennes ;
- Vu le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de monsieur Franck Robine en qualité de préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Vu l'arrêté du 23 février 2026 portant nomination de monsieur Tanguy Cavé dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Bretagne, secrétaire général de l'académie de Rennes à compter du 2 mars 2026 ;
- Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 du recteur de la région académique Bretagne portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse de l'engagement et des sports de la région académique Bretagne ;
- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2024 portant nomination de madame Charlotte Ciubucciu dans l'emploi de secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;
- Vu l'arrêté ministériel du 24 mars 2025 portant nomination de madame Marianne Beseme dans l'emploi de déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Bretagne ;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2026 portant nomination de madame Annie Forveille dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie de Rennes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 3/2025/Rectorat/JJVA du 8 décembre 2025 portant délégation de signature à madame Hélène Insel, rectrice de la région académique Bretagne, rectrice de l'académie de Rennes ;
- Vu le protocole du 21 décembre 2020 entre le préfet de région Bretagne et le recteur de région académique Bretagne relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative, validé lors du comité de l'administration régionale du 15 décembre 2020 ;
- Vu le contrat du 14 octobre 2025 portant recrutement de monsieur Vincent Fertey dans l'emploi de secrétaire général adjoint de l'académie de Rennes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation est donnée à monsieur Tanguy Cavé, secrétaire général de la région académique Bretagne, afin de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant du champ de compétence régional établi par l'arrêté préfectoral n° 3/2025/Rectorat/JJVA du 8 décembre 2025 sur lequel le préfet de région dispose de l'autorité fonctionnelle et notamment son article 1<sup>er</sup>, à l'exception des champs réservés à la signature du préfet de région Bretagne cités à l'article 2 du même arrêté.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Tanguy Cavé, délégation de signature est donnée à :

- madame Annie Forveille, secrétaire générale adjointe, en charge du pôle organisation scolaire ;
- madame Charlotte Ciubucciu, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;
- monsieur Vincent Fertey, secrétaire général adjoint, en charge du pôle enseignement supérieur, modernisation et infrastructures ;

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de madame Annie Forveille, madame Charlotte Ciubucciu et de

monsieur Vincent Fertey, délégation de signature est donnée à madame Marianne Beseme, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports dans la limite de ses attributions et compétences.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Marianne Beseme, délégation est donnée, afin de signer les actes mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de ses attributions et compétences, à monsieur Franck Verger, délégué régional académique adjoint.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Franck Verger, délégation est donnée, afin de signer les actes mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de leurs attributions et compétences, aux responsables des pôles désignés ci-dessous au sein de la DRAJES :

Pôle Sport : monsieur Yannick Merlin, attaché d'administration de l'Etat ;

Pôle Métiers de l'Animation et du Sport : monsieur Glen Le Noac'h, inspecteur de la jeunesse et des sports ;

Pôle Jeunesse Engagement Vie associative : madame Annaïk Guiavarc'h, attachée d'administration de l'Etat.

Article 6 : Le secrétaire général de la région académique Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne.

Fait à Rennes, le 25/06/2026  
  
Hélène INSEL,

**Rectrice de la région académique Bretagne  
Rectrice de l'académie de Rennes  
Chancelière des universités**

RECTORAT

R53-2026-06-25-00006

arrêté du 25 juin 2026 subdélégation  
DSF-marchés



**Arrêté portant délégation de signature  
aux responsables des services du rectorat de l'académie de Rennes**

**La Rectrice de la région académique Bretagne,  
Rectrice de l'académie de Rennes,  
Chancelière des universités**

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, et notamment son article 38 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de madame Hélène Insel en qualité de rectrice de la région académique Bretagne, rectrice de l'académie de Rennes ;
- Vu le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de monsieur Franck Robine en qualité de préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Vu l'arrêté du 23 février 2026 portant nomination de monsieur Tanguy Cavé dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Bretagne, secrétaire général de l'académie de Rennes à compter du 2 mars 2026 ;
- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2024 portant nomination de madame Charlotte Ciubucciu dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général de l'académie de Rennes, directrice des ressources humaines ;
- Vu l'arrêté du 17 octobre 2025 portant nomination de monsieur Christophe Gouinaud dans l'emploi de directeur régional académique des systèmes d'information de la région académique Bretagne (adjoint au secrétaire général de région académique) ;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2026 portant nomination de madame Annie Forveille dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général de l'académie de Rennes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 3/2025/Rectorat/DSG du 8 décembre 2025 portant délégation de signature à madame Hélène Insel, rectrice de la région académique de Bretagne, rectrice de l'académie de Rennes ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2025/Rectorat/DSF-marchés du 8 décembre 2025 portant délégation de signature financière et du pouvoir adjudicateur à madame Hélène Insel, rectrice de la région académique Bretagne, rectrice de l'académie de Rennes ;
- Vu le contrat du 14 octobre 2025 portant recrutement de monsieur Vincent Fertey dans l'emploi de secrétaire général adjoint de l'académie de Rennes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation est donnée, à effet de signer les marchés de l'Etat soumis à procédure adaptée avec mise en concurrence et publicité (article L2123-1 du code de la commande publique) ainsi que l'ensemble des actes désignés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé n° 2025/Rectorat/DSF-marchés susvisé, à :

- monsieur Tanguy Cavé, secrétaire général de la région académique Bretagne, secrétaire général de l'académie de Rennes ;
- madame Annie Forveille, secrétaire générale adjointe, en charge du pôle organisation scolaire ;
- madame Charlotte Ciubucciu, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;
- monsieur Vincent Fertey, secrétaire général adjoint, en charge du pôle enseignement supérieur et transformation ;
- madame Carol Thomas, cheffe de la division des affaires financières et cheffe du service régional académique des achats ;
- madame Nadège Darboux, cheffe de la division régionale de l'immobilier de l'Etat.

La signature des marchés soumis à procédure formalisée avec mise en concurrence et publicité (article L2124-1 du code de la commande publique) est réservée à ces mêmes personnes.

Article 2 : En l'absence ou l'empêchement de madame Nadège Darboux, délégation est donnée à monsieur Christophe Lépine afin de signer les actes d'engagement des marchés mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> ainsi que les avenants avec incidence financière et les déclarations de sous-traitance afférents à ces marchés, dont la valeur est inférieure ou égale à 100 000€ hors taxes.

Article 3 : Délégation est donnée aux agents mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté à effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant les contrats et conventions à portée financière imputés sur les budgets des ministères cités par les arrêtés préfectoraux susvisés et dans le respect des compétences déléguées par l'arrêté préfectoral n° 2025/Rectorat/DSF-marchés susvisé portant délégation de signature financière.

Article 4 : Délégation est donnée aux agents mentionnés à l'annexe 1 du présent arrêté :

- afin de procéder à la validation électronique, dans le progiciel comptable intégré CHORUS Formulaire et/ou dans les applications CHORUS DT, Saxo, Imagin, Anagram, Agebnet et Osiris, des actes concernant les demandes d'achat, demande d'engagement juridique hors marchés, les demandes de subventions, les demandes de titre de perception ;
- afin de signer les pièces justificatives correspondantes excepté les contrats et conventions à portée financière;
- afin de certifier le service fait et procéder aux ordres de payer ;

dans la limite de leurs attributions et compétences, imputés sur les budgets des ministères cités ci-dessus et dans le respect des compétences déléguées par l'arrêté préfectoral susvisé portant délégation de signature financière.

Article 5 : Délégation est donnée aux agents mentionnés à l'annexe 2 du présent arrêté :

- afin de procéder à la validation dans l'application PLACE des actes de transfert vers l'application Chorus ;
- afin de procéder à la validation électronique, dans le progiciel comptable intégré CHORUS Formulaire, des actes concernant les demandes d'engagement juridique de marchés ayant été transféré initialement de l'application PLACE vers l'application CHORUS ;
- afin de signer les pièces justificatives correspondantes excepté les contrats et conventions à portée financière;

dans la limite de leurs attributions et compétences, imputés sur les budgets des ministères cités par les arrêtés préfectoraux susvisés et dans le respect des compétences déléguées par l'arrêté préfectoral susvisé portant délégation de signature financière.

Article 6 : Délégation est donnée à effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses à savoir l'engagement, la liquidation et le mandatement sur les titres 2 des budgets des ministères cités ci-dessus et dans le respect des compétences déléguées par les arrêtés préfectoraux précités aux agents suivants :

- madame Carol Thomas ;
- madame Sylvie Lucas ;
- madame Hélène Esnault ;
- madame Sabrina Peigne ;
- madame Annaïka Cujard ;

Article 7 : Délégation est donnée à effet de signer l'ensemble des pièces justificatives non dématérialisées accompagnant le transfert mensuel de la paye à :

Division des affaires financières (DAF)

Madame Carol Thomas  
Madame Sylvie Lucas  
Madame Hélène Esnault  
Madame Sabrina Peigne  
Madame Annaïka Cujard

Division des personnels enseignants (DPE)

Madame Camille Gapihan

Madame Véronique Sourdin  
Madame Stéphanie Portier

Monsieur Philippe Grigoli	Madame Flavie Canet
Monsieur Olivier Rebours	Madame Yolande Chesnin
Madame Elodie Rivalin	Madame Anne-France Persehaie
Madame Laëtitia Longo	Madame Tiphaine Scordia
Madame Barbara Le Gourvellec	Madame Florence Charrier
Madame Béatrice Hervo	Madame Annette Brasseur

Division des établissements de l'enseignement privé (DEEP)

Madame Gaëlle Hervé	Monsieur Ruddy Noblet
Madame Chrystèle Dréano	Madame Patricia Bodivit
Madame Anne Guillemot	Madame Annie Palmas
Madame Chantal David	Madame Christèle Hulin
Madame Annabelle Proust Granger	Monsieur Eric Ambert
Madame Fanny Le Roy	
Madame Fabienne Lefeuvre	Madame Hélène Guillaume
Madame Fanny Stéphan	Madame Muriel Prouff
Madame Pauline Moutoucoumaro	Madame Muriel Le Squin
Monsieur Antony Javaudin	

Division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DIPATE)

Monsieur Joseph Buan	
Madame Adeline Videloup	Madame Pascale Mesnard
Madame Fanny Thomas	Madame Patricia Toffel
Madame Amélie Guillemot	Madame Emmanuelle George
Madame Isabelle Goupil	Monsieur Emmanuel Lebret

Division des accompagnants élèves (DAE)

Madame Dominique Pauvert	Monsieur Marc Godfroid
Madame Véronique André	

Division des retraites et des accidents du travail (DRAT)

Monsieur Vincent Blin  
Madame Sylvaine Lefeuvre

Division des examens et concours (DEC)

Monsieur Eric Gelineau-Asseray	Monsieur Loïg Givord
--------------------------------	----------------------

Ecole académique de la formation continue (EAFC)

Madame Camille Dappoigny	Madame Sonia Caudal
Monsieur Cédric Barouk	Madame Aline Lecamus

**Premier Degré (EPP/AGAPE) :**

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Côtes d'Armor (DSDEN 22)

Madame Isabelle Le Bot

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Finistère (DSDEN 29)

Monsieur Christophe Cloarec	Monsieur Gauthier Auclair
Madame Gwendoline Le Bris	

Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine (DSDEN 35)

Madame Aurélie Lemyre	Madame Stéphanie Marchand
Madame Floriane Dubus	

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan (DSDEN 56)

Madame Estelle Olivo

Madame Séverine Poulmarch

Article 8 : Délégation est donnée à :

- monsieur Tanguy Cavé, secrétaire général de la région académique Bretagne, secrétaire général de l'académie de Rennes ;
- madame Annie Forveille, secrétaire générale adjointe, en charge du pôle organisation scolaire ;
- madame Charlotte Ciubucciu, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;
- monsieur Vincent Fertey, secrétaire général adjoint, en charge du pôle enseignement supérieur et transformation;

à effet de signer les actes relevant des articles 1, 2 et 3 de l'arrêté préfectoral n° 1/2025/Rectorat/DSG susvisé.

Délégation est donnée à madame Marie Garreau, cheffe de la division de la vie des établissements et à madame Thérèse Régnauld, cheffe du bureau DIVE 1, à effet :

- de recevoir les actes visés à l'article R421-54, du code de l'éducation, lesquels deviennent exécutoires 15 jours après leur transmission à l'autorité académique ;
- d'assurer le contrôle de légalité de ces actes ;
- de signer les arrêtés de désaffectation des biens meubles et immeubles des lycées.

Article 9 : Le secrétaire général de l'académie de Rennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne.

Fait à Rennes, le 25/06/2026



Hélène INSEL,

Rectrice de la région académique Bretagne  
Rectrice de l'académie de Rennes  
Chancelière des universités

## Annexe n° 1

## Liste des agents recevant délégation en vertu de l'article 4 de l'arrêté portant subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire

Service	Agents
DSDEN 22 - DIAGE	Erwan Nicolazic, Morgane Charrel-Martin, Florence Turmel, Marie Anneix, Marilyn Carro, Eric Le Chelard
SAFD	Erwan Nicolazic, Morgane Charrel-Martin, Florence Turmel
DSDEN 22 – Division du 1er degré (recettes)	Erwan Nicolazic, Isabelle Le Bot
DSDEN 29 – DAGE	Benoît Monnet, Stéphane Burel, Hassan Maachou, Stéphane Guillermic
SAB (Agebnet)	Benoît Monnet, Hassan Maachou, Stéphane Guillermic
DSDEN 29 – Division du 1er degré (recettes)	Benoît Monnet, Christophe Cloarec, Gwendoline Le Bris, Gauthier Auclair
DSDEN 35 –fonctionnement	Marc Teulier, Pascale Beulze, Marie-Pierre Lebossé, Karine Legeard, Aude Le Guillou, Gaël Gérardin
DSDEN 35 – Division du 1er degré (recettes)	Pascale Beulze, Aurélie Lemyre, Floriane Dubus, Stéphanie Marchand
DSDEN 56 – DAGE	Stéphane Charpentier, Xavier Pocheveux, Aurélie Lamour
DSDEN 56 – Division du 1er degré (recettes)	Stéphane Charpentier, Estelle Olivo, Séverine Poulmarch
DEC et Dans le cadre d'IMAGIN (transfert des données vers Chorus) uniquement :	Eric Gelineau-Asseray, Loïg Givord et Virginie Eude, Rose Galiche, Evelyne Marquet
DAGE	Erwan Hulin, Nolwenn Bozec, Jean-Yves Galland, Patrick Nicolas
EAFC	Camille Dappoigny, Cédric Barouk, Sonia Caudal, Aline Lecamus
DRASI	Christophe Gouinaud, Rozenn Gibon, Khadim Mbengue
DRAT (dont ANAGRAM)	Vincent Blin, Sylvaine Lefevre, Guylène Briand, Isabelle Blin, Cindy Guihard
DRANE	Christine Bac, Hughes Labarthe, Anne-Cécile Gachet
DRIE	Nadège Darboux, Christophe Lépine, David Douaud, Lorène Beauplet, Mathieu Bernollin
DIPATE	Joseph Buan, Fanny Thomas, Adeline Visdeloup, Isabelle Goupil, Amélie Guillemot
DAE	Dominique Pauvert, Marc Godfroid
DEEP	Gaëlle Hervé, Ruddy Noblet, Fabienne Lefevre, Fanny Stéphan, Chrystèle Dréano, Anne Guillemot, Annabelle Proust-Granger, Chantal David, Antony Javaudin, Pauline Moutoucoumaro
DPE	Camille Gapihan, Elodie Rivalin, Olivier Rebours, Béatrice Hervo, Véronique Sourdin, Philippe Grigoli, Laëtitia Longo
DIVE	Marie Garreau, Thérèse Régnauld, Emeline Sorlin, Ida Pierre-Duplessix, Clémence Berthelot, Vincent Roux
DRAJES (dont OSIRIS)	Marianne Beseme, Franck Verger, Glen Le Noac'h, Yannick Merlin, Annaïk Guiavarc'h
DRARI	Jean-François Carpentier, Ludovic Lhomme
DRAREIC	Laurence Emile-Besse, Véronique Marjou
DRAEAC	David Guillerme, Héroïse Carré-Guillery
DAJ	Manuel Le Fouler, Maïlys Le Clerc, Fanny Verdon
SAPAP- bureau de l'action sociale et Dans le cadre de SAXO uniquement :	Stéphanie Rayon-Desmares, Bénédicte Pivault, Hervé Juiff, Stéphanie Chapput, Isabelle Renier, Nelly Gustave
DAF	Carol Thomas, Annaïka Cujard, Sylvie Lucas, Hélène Esnault, Noura Kachouani, Sabrina Peigne, Myriam Legros

Annexe n° 2

Liste des agents recevant délégation en vertu de l'article 5 de l'arrêté portant subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire

Service	Agents
Service régional académique des achats (SR2A)	Madame Nadège Viard
	Monsieur Thierry Collen
	Madame Nadine Cazuguel-Lebreton
Division régionale de l'immobilier de l'Etat (DRIE)	Madame Nadège Darboux
	Monsieur Christophe Lépine
	Monsieur Mathieu Bernollin
	Monsieur David Douaud
	Madame Annie Caillabet
	Madame Lorène Beauplet
	Madame Maëlle Ramagé